Envoyé en préfecture le 14/03/2025

ID: 039-213900137-20241219-DEL2024121971-DE

Reçu en préfecture le 14/03/2025

Publié le 14/03/2025



**VILLE D'ARBOIS DEPARTEMENT DU JURA** 

DEL 24.12.19-7

### **EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

#### SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024

Nb de membres du Conseil

municipal: 23

Nb de conseillers en

exercice: 23

Nb de conseillers présents participants au vote: 17

Nb de procurations: 5

Convocation du : 13 / 12 / 2024

PRESENTS: Mme DEPIERRE Maire, Mmes REGALDI, BUGADA, M. CHUARD, Mme BRIOT-GAIDIOZ, M. PETIGNY, Adjoints, Mme BOUDRY, conseillère déléguée, M. TAUBATY, Mmes CALONNE, LAMY. CHATEAU, PINGAT-CHANEY, BRUNIAUX, MEYNIER, JABER, Mme HALLÉ, M. ROBERGET,

conseillers municipaux.

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR:** 

Mme GRESSER pouvoir à Mme BOUDRY

Mme BAILLY pouvoir à Mme LAMY, M. MOLIN pouvoir à M. BRUNIAUX

M. MARTI pouvoir à Mme PINGAT-CHANEY Mme PORTERET pouvoir à Mme REGALDI

**ABSENT EXCUSE:** 

M. POULET Gilles

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme CALONNE Evelyne

### **DÉLIBÉRATION Nº 7:**

## Modification du plan de financement pour l'aménagement de la promenade des Tiercelines:

Annule et remplace la délibération DEL 24.12.19-7 du 19 décembre 2024 pour erreur matérielle.

Madame la Maire rappelle que suite à un travail de concertation avec la Région pour la mise en accessibilité des quais bus et le transfert d'une partie des arrêts bus scolaire sur le « pôle scolaire », l'aménagement définitif de la promenade des tiercelines a pu être validé et la consultation des entreprises réalisée.

Il convient, dans le cadre de la subvention DETR 2025, d'actualiser les coûts d'aménagement.

### Rappel du programme

- La création et l'organisation d'un cheminement sécurisé pour les piétons.
- L'organisation du stationnement et son optimisation
- · L'intégration d'un quai bus aux normes accessibilité
- La conservation et la mise en valeur des arbres existants
- · La végétalisation et la renaturation de la promenade actuellement entièrement minéralisée.
- La prise en compte des besoins en stationnement vélos et motos.
- Réduction de la vitesse



ID: 039-213900137-20241219-DEL2024121971-DE

Il est proposé de conserver le sens unique de la circulation et de réduire la largeur de la chaussée à 5 m ce qui permettra :

- > Une redéfinition de la largeur et des bords de chaussée
- ➤ L'organisation du stationnement : 75 places de stationnements dont 3 handicapées, 5 places motos et 24 vélos
- L'aménagement d'un cheminement pour les piétons : 1m40 avec une pente à 2% côté gauche dans le sens de la circulation
- > La mise en accessibilité d'un quai bus.

Une subvention au titre de la DETR 2025 à hauteur de 20% peut être sollicitée soit 68 724,65 €, ainsi qu'auprès de la Région à hauteur de 20 550 € (acquis).

### Budget et plan de financement prévisionnel

DEPENSES			RECETTES	
Montant travaux	des	326 812,78 € HT	DETR	68 724,65 €
MOE et (HAP) :	études	16 810.50 € HT	REGION BFC (SDA ADAP)	20 550,00 €
Total HT		343 623,28 € HT	Autofinancement	266 705,32 €
TVA		68 724,65 €	FCTVA	56 367,96 €
TOTAL TTC		412 347,93 € TTC	TOTAL	412 347,93 € TTC

# Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- VALIDER la modification du plan de financement
- AUTORISER Madame la Maire à solliciter la DETR à hauteur de 20% du budget HT
- AUTORISER Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à la réalisation ou le financement de ce projet.

Pour copie certifiée conforme au registre, Arbois, le 20 décembre 2024

La Maire,

Valérie DEPIERRE

La Secrétaire de Séance,

**Evelyne CALONNE**